

SNUipp 23 542-MAISON DES ASSOCIATIONS 23000 - GUERET

Tél: 05 55 41 04 81

DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

**PRESSE** 

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ L

11/05/2007

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax: 05 55 41 83 94 email: snu23@snuipp.fr

## Réunion d'info syndicale 18 avril GUÉRET



100 participants ! Du jamais vu en Creuse !

Voir le reportage pages 4 et 5

## SOMMAIRE

RIS du 18 avril Organisation p 2 Édito p 3 RIS p 4 et 5 CAPD du 16 avril p6 Réunion ASH Paris p 7 à 10 p 11 Retraités Soutien directeurs p 12 EPEP p 13 Publicité p 14 E.V.S. p 15 Brèves p 16

Rédacteur en chef :
Alain FAVIÈRE
21 Chignaroche 23000 ANZÈME
Tél : 05.55.52.63.31
Directeur de la Publication :
Christophe RUBY
Commission Paritaire : 1009 S 07024
ISSN : 1246-3051

Imprimé par nos soins

## Messagerie: snu23@snuipp.fr Site: http://23.snuipp.fr

## Où nous joindre?

### **SECTION**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. : 05 55 41 04 81

#### **BUREAU**

### Secrétaire départemental :

Alain FAVIÈRE: 05 55 52 63 31

### Secrétaires départementaux adjoints :

Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72 Georges GUÊTRE : 05 55 62 13 28 Michel LARIGAUDERIE : 06 83 21 69 81

Trésorière:

Simone LEMAIGRE: 05 55 52 87 41

Trésorière adjointe :

Cécile JAUNEREAU: 06 77 55 77 17

Membres du bureau :

Christine DUPUY: 06 73 18 53 33 Sandrine GORGEON: 06 70 60 80 15 Christophe RUBY: 06 87 26 47 44

## Représentants du SNUipp dans les organismes paritaires

<u>CAPD</u>: Alain FAVIÈRE, Frédérique BOUCHY, Michel LARIGAUDERIE, Sandrine GORGEON, Fabrice COUEGNAS, Cécile JAUNEREAU, Sébastien DU-

PONT, Éliane SCHNEIDER

<u>CTPD</u>: Alain FAVIÈRE, Georges GUÊTRE, Michel

LARIGAUDERIE, Fabrice COUEGNAS

**CDEN**: Michel LARIGAUDERIE, Georges GUÊ-

TRE, Alain FAVIÈRE, Fabrice COUEGNAS

CTPA: Alain FAVIÈRE CDAS, CAAS: Alain FAVIÈRE CAPA: Georges GUÊTRE

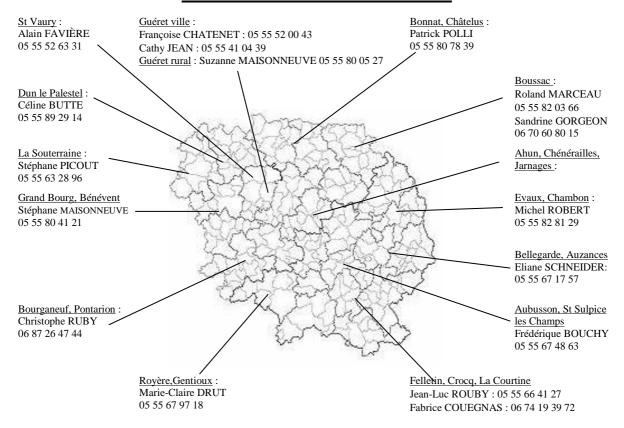
Groupe d'experts (affectations en réadaptation) : Mi-

chel LARIGAUDERIE

<u>Commission de Réforme</u> : Michel LARIGAUDERIE <u>Conseil de Formation</u> : Alain FAVIÈRE, Fabrice

COUEGNAS

## **CORRESPONDANTS DE SECTEURS**



<u>IUFM - Début de carrière</u> : Christophe RUBY : 06 87 26 47 44 ; Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

ASH: Alain FAVIÈRE: 05 55 52 63 31

Retraités: Maurice BOUDARD: 05 55 82 18 23; Hélène GIRAUD: 05 55 66 23 95; Robert JEAN: 05 55 52 10 69

## Gueule de bois!

Lundi 7 mai, 9h

Et pourtant, je n'ai rien arrosé hier soir...

Les Français ont voté. Ils ont élu un Président de droite, la pire droite, celle d'avant De Gaulle, d'avant la guerre, d'avant le Front Populaire. Très peu de collègues qui liront ces lignes n'ont connu cela, moi y compris, sinon dans les manuels d'histoire. Le gaullisme avait mis la France à l'abri de la droite dure, celle-ci est de retour.

Aujourd'hui, et quoi qu'en disent certains, la France est coupée en deux. Mais pas les travailleurs d'un côté, les patrons et leurs séides de l'autre. Non, d'un côté ceux qui pensent et de l'autre ceux qui regardent TF1. Ces derniers, en tant que citoyens, nous n'avons pas su leur parler, leur expliquer, les convaincre ; en tant qu'enseignants, nous n'avons pas su former leur esprit critique. Il faudra réfléchir à tout cela, sans concession.

Mais l'urgence est de savoir quelle attitude syndicale nous devons avoir dans les mois à venir. Les pires attaques sont à craindre. Certaines sont assurées : suppression d'un fonctionnaire sur deux, diminution du droit de grève, traitement au mérite, augmentation du temps de travail, nouvelle réforme des retraites, mise en place des EPEP... D'autres sont possibles (Si, si!) : diminution des moyens attribués aux syndicats, attaques personnelles contre les responsables syndicaux, suppression des organismes paritaires... Et je ne parle ici que de ce qui concerne les enseignants et leurs syndicats. Que dire de la possibilité de décréter l'état d'urgence en cas de manifestations massives, d'un retour éventuel de la conscription?...

Plus que jamais, le contre-pouvoir que représente (encore?) le syndicat est indispensable. Face à un Président ultra-libéral et ultra réactionnaire, qui s'attend à obtenir, effet d'entraînement oblige, une énorme majorité à l'Assemblée, il ne restera plus que nous pour allumer les contre-feux nécessaires. Pour que ces contre-feux soient efficaces, nous devrons les allumer vite et fort. Il faudra que les syndicats soient extrêmement puissants et que les travailleurs français arrêtent de compter uniquement sur le politique pour résoudre leurs problèmes, et reviennent enfin aux valeurs originelles du syndicalisme. Il sera aussi nécessaire de dépasser nos clivages et de refaire enfin l'Unité syndicale, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout.

Nous venons de changer d'époque. En bref, l'arrivée de Sarkozy représente à la fois un énorme risque mais peut-être aussi une grande opportunité.

A nous, à **VOUS** de savoir la saisir. C'est le seul remède contre ce type de gueule de bois.

## 100 À LA JOURNÉE D'INFO SYNDICALE

## On en rêvait! Vous l'avez fait!

Oui, on en rêvait de pouvoir un jour battre le record de présence à la réunion d'info syndicale en Creuse. C'était en 1994 avec la venue du secrétaire général du SNUipp, Daniel Le Bret : 60 personnes avaient fait le déplacement. Depuis, probablement en raison des multiples tracasseries administratives et malgré diverses tentatives (décentralisation à Aubusson, ...), vous aviez toujours été moins que cela. A tel point que ce droit de se réunir 2 demijournées sur le temps de travail menaçait d'être supprimé. Heureusement, vous vous êtes ressaisis et vous étiez une cinquantaine à avoir fait la demande en janvier. En raison de l'épisode neigeux, cette journée n'a pu avoir lieu. Grâce à la compréhension de l'inspecteur d'académie, nous avons eu l'autorisation de reporter cette journée le mercredi 18 avril, date judicieuse pour gêner le moins possible les parents d'élèves. Et là, dans un contexte difficile (directeurs en blocage administratif sanctionnés, tentatives de pression sur les collègues pour renoncer à ce droit, demande injustifiée de reformulation de la lettre...), vous avez réagi sainement en vous inscrivant massivement à cette journée.

## Vous étiez 100 présents le mercredi 18 avril dans la grande salle de la mairie de Guéret.

A noter que le nombre faisant la force, l'IA a accordé toutes les autorisations. Grâce à vous tous, ce droit syndical d'information syndicale est préservé. C'est une avancée importante de la démocratie. Prochaine étape : encore plus d'inscrits pour que cette journée devienne banalisée comme dans les départements où plus de la moitié des enseignants participent.

Cette journée était une occasion de se rencontrer, de débattre et de prendre des positions communes. Elle était ouverte à tous et a réuni des syndiqués du SNUipp et des non-syndiqués au SNUipp (environ 30%). On pouvait remarquer que 50% des présents venaient de la circonscription d'Aubusson (On se perd en conjectures pour en connaître les raisons !), 25% de Guéret1 et 25% de Guéret2. Etant donné l'actualité, les remplaçants (22%) et les directeurs (21%) étaient très représentés.

La matinée a été consacrée aux problèmes du fonctionnement de l'école (directions d'école, sanctions, EPEP...). Sont intervenus : Guillon, Gaillard, Barraud, Le Goux, Mansion Manneville, Pauthier, Barjaud, Maisonneuve, Jean, Sence, Nicand, Meurlier, Montagnon, Lambert, Clavé, Debout, Jaunereau, Marec, Laval, Marceau... Diverses idées d'action ont émergé et de grandes craintes ont été exprimées concernant les EPEP, base élèves et le vaste système de contrôle se mettant en place.

L'après-midi s'est partagé entre les sujets de l'ISSR et du remplacement (sont intervenus : Verriest, Pauthier, Couegnas, Mansion, Favière, Desseauve, Ackermann...), les revendications pédagogiques face aux diverses déclarations ministérielles - vocabulaire, lecture, calcul mental, programmes, grammaire... (sont intervenus : Manneville, Laval, Pauthier, Vildamné, Sence, Gaillard, Ackermann, Jaunereau, Couegnas, Meurlier, Desseauve, Maisonneuve, Nicand, Parry, Carriou...) et les questions diverses (sont intervenus : Nicand, Manneville, Lambert, Rivallier, Marceau, Guillon, Gaillard...).

Pascale Pizzato, Secrétaire Générale du SNUipp, animatrice de cette journée s'est félicitée de l'affluence et de la qualité des débats. Enormément de personnes ont pris la parole (certains, même sans l'aide du micro!) ce qui n'est pas toujours évident devant une salle comble. Les sujets à l'ordre du jour reflétaient le contrepoids aux nombreuses attaques contre l'école et les services publics. Les déclarations désastreuses de De Robien ont en effet malheureusement ponctué cette année scolaire. Comme si les enseignants n'avaient pas assez de soucis dans leur classe avec l'augmentation des difficultés sociales des familles et avec la hausse des effectifs, il leur a fallu en plus supporter ces discours cherchant à décrédibiliser leur action aux yeux des parents d'élèves.

Heureusement, la motivation, la mobilisation de tous et l'action solidaire des personnels est un levier important pour inverser la tendance.

**Alain FAVIERE** 

## Compte rendu de la CAPD du lundi 16 avril

## Accès à la hors classe des professeurs des écoles

Le SNUipp s'oppose au principe de la hors-classe et réclame la création d'un  $12^{\grave{e}me}$  échelon accessible à tous. Sont promus à la hors-classe : Jourdain Claude, Decout Pierre, Jaudoin Patrick + Lozach Marie-Christine (à titre rétroactif). Pour : 5 (adm), Contre : 5 (SNUipp + SE)

#### Demandes de travail à temps partiel

Le SNUipp demande que toutes les quotités offertes par la législation soient ouvertes aux collègues creusois. Ainsi, il regrette qu'une collègue qui souhaitait un temps partiel à 80% non annualisé doive se contenter d'un 75%.

Temps Partiel de droit (enfants - de 3 ans): Boutant Cécile (75%), Botella Hélène (80% annualisé), Clément Myriam (80% annualisé), Deront Sandrine (50%), Dissac Nathalie (75%), Durand Stéphanie (75%), Foussat Emilie (75%), Jonard Agnès (50%), Jouandeau Valérie (80%), Lefort Hélène (50%), Martinez Peggy (75%), Prout Laetitia (50%), Roulet Sandrine (75%), Simonet-Lelong Sabine (75%), Verguet Marion (75%)

Temps partiel sur autorisation (enfants + de 3 ans): Bigouret Marie-Claude (50%), Carriou Martine (50%), Daniel Fanny (80%), Duquesnois Frédérique (50%), Palomera Isabelle (50%), Quincampoix Isabelle (75%),

**Temps partiel sur autorisation (autres motifs)**: Isola Catherine (50%), Isola Philippe (50%), Jolicard Gaelle (80%), Maublanc Martine (75%), Pageon Aurélie (50%), White Florence (50%), Yvinec Anne-Gaelle (50%)

Demande de réintégration à temps plein : Baduel Stéphanie, Bouchot Stéphanie, Favière Christine, Faye Isabelle, Fliti Marie Sandrine, Jamon Stéphanie, Labrot Sandrine, Laumy Patricia, Morlhon Frédérique, Nouhaud-Bartout Carole, Ségard Bénédicte

Pour : unanimité

## Demande de réintégration et de disponibilité

Demandes de mise en disponibilité : Bruchet Caroline, Lejay Evelyne, Linte Angélique Demandes de réintégration : Bey Martial, Dequeker Elisabeth, Hayani Véronique

Toutes les demandes sont accordées

Pour : unanimité

### Congés de formation professionnelle

Sabine Olmos obtient un congé de formation de 10 mois pour une licence de psychologie.

Le congé d'Eric Barnaud pour la préparation d'un concours est refusé pour les deux raisons qu'il souhaite quitter la Creuse et que l'IA préfère financer des formations utiles au 1<sup>er</sup> degré.

Les élus du personnel ne comprennent pas la position de l'administration car on ne peut pas anticiper sur des décisions futures ni dans ce cas ni dans un autre.

Pour: 5 (adm), Contre: 5 (SNUipp + SE)

## Examen des postes à profil

Le SNUipp s'oppose au principe des entretiens pour les postes dits « à profil » et demande le respect du barème pour l'ensemble de ces postes.

Claude Bléron est retenu pour le poste de directeur du CMPP et du CAMSP.

Dominique Bodevin est retenue pour le poste de CPD arts visuels.

Sont retenus sur les postes d'enseignants ressource ELVE Anglais : Pierre Jolivet à Guéret, Eliane Schneider à Aubusson.

Myriam Deparis est retenue pour l'UPI du collège d'Aubusson.

Pour tous ces postes, après réunion d'une commission donnant lieu à une note d'entretien, le classement obtenu suivant les règles en vigueur (AGS + note péda + note d'entretien) correspond au barème (AGS+note péda). Alain Favière note qu'il n'était alors pas nécessaire de faire passer des entretiens.

Vote: pour: UNSA + administration, abs.: 4 (SNUipp)

Pour le poste d'Emala « musique, danse et jeux », trois candidats ont passé l'entretien. Malgré les interventions des délégués du personnel, les règles des années précédentes (AGS + note péda + note d'entretien) n'ont pas été respectées. L'IA exerce son pouvoir discrétionnaire et nomme Fanny Laporte en ne retenant que la note d'entretien.

## Questions diverses

- Titularisation des personnels : l'IA élargit cette mesure offerte aux collègues nommés à titre provisoire au 2ème mouvement sur des postes vacants à l'issue du 1er mouvement aux collègues nommés au 3ème mouvement.
- Le SNUipp demande que les documents administratifs (lettre de l'IA, documents d'accompagnement) puissent être envoyés au domicile des BM et ZIL. L'IA accepte pour l'envoi des mails et les IEN feront en fonction des dotations de leur circonscription pour les documents d'accompagnement.
- L'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs demandée par le SNUipp d'un collègue (Simon Védrenne) ayant assuré les fonctions de directeur sur la quasi-totalité de l'année scolaire est refusée par l'IA qui indique que ce serait non-conforme aux textes même s'il n'y a eu que 2 courtes interruptions.

<u>Les délégués du personnel SNUipp</u>: Alain Favière, Frédérique Bouchy, Larigauderie Michel, Sandrine Gorgeon, Fabrice Couégnas, Stéphane Picout



## La scolarisation des élèves en situation de handicap en questions

## 165000 élèves handicapés sont scolarisés dans le public -plus des deux tiers pour un handicap mental, dont plus de 100 000 dans le 1<sup>er</sup> degré

Deux ans après le vote de la loi du 11 février, et en cette année de mise en oeuvre effective dans les écoles, le SNUipp a proposé, le 20 mars au cours d'un colloque, et à partir de témoignages de collègues, de parents, de professionnels..., de faire le point sur les conditions de la mise en place des différents dispositifs (PPS, Enseignants Référents, MDPH), mais aussi de préciser ses revendications pour une scolarisation réussie des élèves en situation de handicap. Ainsi 250 auditeurs-acteurs sont venus partager leurs expériences, leurs doutes ou leurs exaspérations en matière de scolarisation des élèves handicapés. En effet, le terrain cherche des solutions : « Même avant le CP, tient à préciser une enseignante de maternelle, on est confrontés à des élèves que nous n'arrivons plus à gérer. Nous avons besoin d'aide ». Le SNUipp de la Creuse était représenté par Philippe KUTARBA, Jean-Luc BERTHON et Alain CHARNAY. « Fenêtre sur Cours » consacrera prochainement un dossier sur ce sujet . Le SNUipp 23 vous propose une synthèse des différentes interventions.

Gilles Moindrot, Secrétaire Général du SNUipp, affirme la nécessité d'être exigeant envers les pouvoirs publics pour l'application de la loi sur le handicap, mais souhaite que le syndicat n'en reste pas au « catalogue des insuffisances ». Il dit l'importance du travail collectif, au delà de l'engagement individuel, lorsqu'il peut s'appuyer sur la formation initiale et continue. « Mais la question de l'accompagnement par les AVS est aujourd'hui cruciale : en l'absence de nouveau recrutement, le transfert de responsabilité aux EVS pose problème, à la fois du fait du manque de formation et de la précarité de leur contrat de travail. Il existe un vrai problème de pilotage sur ce dossier. L'intégration doit être une chance pour les enfants handicapés, mais aussi pour l'École. »

## <u>Jean-Marie Schléret</u> ( Président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées)

Chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la loi, il juge que la prise en compte de l'avis des familles dans la loi et dans les textes d'application a été une révolution pour les administrations par exemple celle de l'action sociale. Pour lui, l'école est le premier pilier républicain de la loi sur le handicap.

Ce principe de non-discrimination inscrit dans la loi implique que les moyens de compensations, institutionnels et individuels, soient prévus, sur la base d'un « projet

de vie. Si la mise en place des Maisons du Handicap patine un peu, progressivement se créent des cultures communes entre les différentes administrations et les représentants de parents. « L'essentiel est de construire l'expertise humaine de l'évaluation de la compensation du handicap, indépendante de la tutelle des bailleurs de fonds. Ce n'est pas de guichets avec hygiaphone dont nous avons besoin, mais de lieux d'écoute pour les familles. Nous avons besoin d'autonomie, pas de condescendance.» Mais les moyens ne sont pas au rendez-vous. « Plus la loi entre dans les esprits, plus les autorités sont tentées de remettre en cause son esprit. C'est pourquoi nous devons être très vigilants. Quand les moyens manquent, quand les AVS ne sont pas recrutées ou formées, ce sont de mauvaises habitudes qui se prennent ».

C'est à <u>Claudine Lustig</u> (mère d'enfant trisomique) qu'il revient de faire valoir le point de vue d'un parent d'enfant handicapé. Elle témoigne que dès la maternelle, les moments difficiles ont été surmontés parce que chacun cherchait l'intérêt de l'enfant.



Elle demande à la salle d'entendre les difficultés auxquelles sont confrontées les parents d'enfants handicapés : « Il est vrai que certains parents arrivent avec un ton un peu agressif. On nous accuse souvent de mettre nos enfants en souffrance en réclamant leur scolarisation. Mais c'est en les aidant à trouver leur place qu'on les aidera à être forts et à assumer leur vie. [...], je refuse l'idée que les parents soient toujours, par définition, inconscients ou incapables de juger de ce qui est bon ou pas pour leurs enfants. Nombre d'enseignants pensent qu'ils sont en échec si l'élève handicapé n'apprend pas la même chose que les autres. [...]. Chloé continue à faire des progrès, respecte les règles de vie commune, prend la parole dans la classe, commence à lire. Elle grandit, tout simplement, en se forgeant son caractère et en apprenant à vivre avec ce qui déroute les autres...». Son appréciation sur l'école est loin d'être négative : «En tant que parent, je peux témoigner des capacités exceptionnelles dont savent faire preuve les écoles pour trouver des solutions très efficaces pour chaque enfant».

Dans ce contexte, pas simple pour <u>Cornelia Schneider</u>, de l'université Paris V, de mettre en avant l'idée que « le chemin n'est jamais fini, et il n'existe pas



d'outil magique. La difficulté pour l'enseignant est de raisonner en terme de potentiel, et non de manque ». L'idée de scolariser tout enfant bouleverse la société française. Elle s'interroge sur le rapport au mot « handicap », quand d'autres pays ont choisi le terme «besoins éducatifs particuliers », moins stigmatisant.

A Cologne, on a imaginé des classes avec plusieurs niveaux d'âge, la présence simultanée d'un enseignant spécialisé en même temps que celle de l'enseignant, une organisation en ateliers, un travail différencié, des plans de travail.

Mais la chercheuse adopte un postulat qui ne convainc pas tout à fait la salle : « En fait, selon la manière dont on accueille chacun, dont on le valorise, on va accepter ou non la différence. La problématique de l'accueil d'élèves handicapés n'est qu'un point de difficulté parmi d'autres ».



## <u>Fabienne Meunier-Vayrette</u>: "1500 dossiers, trois référents..."

Enseignante référent dans le Gers, ex. secrétaire de CCPE, a accepté sa mise à disposition pour la Maison du Handicap (MDPH) dans laquelle travaillent des professionnels sous plusieurs statuts : fonctionnaires, employés des collectivités locales ou recrutés sous contrats de droit privé. Pour elle, la MDPH n'est pas seulement un service du conseil général, c'est un organisme autonome, au sein duquel chaque enfant est suivi par un référent propre. Mais elle dénombre 1500 dossiers pour 3 référents...

Pour elle, ce qui a changé par rapport à l'ancienne CCPE, c'est la manière dont les dossiers sont présentés en Commission Départementale pour l'Autonomie : « Les débats peuvent être houleux, entre l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (enseignants référents, psychologues scolaires, médecins) et les autres membres, qui n'ont pas forcément un regard professionnel... ».

Mais au delà, elle juge que les changements sont encore très difficilement perceptibles pour les enseignants, et qu'il serait nécessaire de réellement les accompagner....



Thierry Samzun (IEN ASH): "Les mentalités ont changé, mais nous devons mieux accompagner. « Je me suis longtemps interrogé sur la véracité du chiffre des élèves handicapés scolarisés. Mais je constate que chez les enseignants du premier degré, les mentalités et les pratiques ont radicalement évolué. Dans le second degré, c'est plus difficile, notamment pour l'implantation des UPI ». Il constate que depuis quelques années, les établissements spécialisés jouent le jeu, et se tournent vers les écoles

pour la scolarisation de leurs élèves. Mais il observe des « tensions importantes » dans l'accompagnement par les AVS : la précarité de leur statut rend impossible la professionnalisation, et leur nombre est insuffisant : un accompagnant sur trois est un EVS. Et si on ajoute qu'il faut parfois un an pour que la MDPH attribue une AVS, on voit l'ampleur des difficultés pour les écoles. Il n'écarte pas le risque de dysfonctionnements purement administratifs, Mais son autre souci est de pouvoir mobiliser les énergies. Sur 930 écoles de Gironde, plus de 600 accueillent des élèves handicapés: « Nous devons former les enseignants aux handicaps, à la loi, et aux pistes pédagogiques à mettre en œuvre dans les classes. Et vous connaissez les moyens disponibles pour la formation continue... »

« Notre but est de soutenir la cause de ces adolescents qui souffrent, dans leur comportement et dans leur rapport aux apprentissages » expliquent Michel Defrance, président de l'AIRE, association nationale des ITEP (Instituts Thérapeutiques Éducatifs Pédagogiques) et de leurs réseaux, et son collègue Gilles Gonnard, directeur d'ITEP. Refusant de s'inscrire dans les anciennes problématiques du «redressement», ces dispositifs font travailler ensemble des psychologues, des éducateurs, des enseignants mis à disposition ou recrutés sous contrat simple.



Des symptômes avant d'être des maladies... Les difficultés des élèves accueillis en

ITEP ne relèvent pas d'une maladie, mais expriment des symptômes. C'est pourquoi l'AIRE a fortement réagi aux positions de l'INSERM qui fixaient un cadre médical. "Il faut faire la part des choses, entre un enfant « agressif » et un enfant « aux conduites addictives » ou un enfant qui se met en danger". Pour lui, nombre d'enfants ne parviennent plus à se construire psychiquement, indépendamment du contexte social et familial. Ils n'ont pas bâti de sécurité interne suffisante pour s'ouvrir aux savoirs de l'autre, entrer dans l'univers du langage, penser avec des mots, au delà de ses émotions... Or, ce rapport à la sécurité se construit très lentement, dans de multiples manifestations minuscules dans la petite enfance. Les enfants d'aujourd'hui sont sur-désirés, sur-reconnus, dans une société de l'affectif pur, du désir. « L'enfant fait fonction psychique au sein de la famille : le couple le conçoit comme un prolongement de lui-même. Et quand l'enfant ne donne pas ce qu'on demande qu'il donne, on a du souci ».

Les enjeux affectifs infiltrent l'école, premier lieu de socialisation, et posent problème. « Quand ils arrivent à l'école, beaucoup n'ont pas encore expérimenté les limites à leurs prétentions. Ils sont à l'école comme chez eux : capricieux, accaparants, parasitant la classe. A trop aimer comme à trop contraindre, on ne permet plus de grandir ».

Les publics accueillis en ITEP ne doivent pas être confondus avec les autres : l'agressivité est naturelle et constructive, la violence ne l'est pas. Les enfants de fort tempérament ne doivent pas se confondre avec les enfants ayant des troubles de la personnalité. C'est à l'école de donner le cadre, avec autorité et bienveillance. Mais lorsque la cour d'école se transforme en champ de bataille sans adultes médiateurs, on voit comment ces endroits peuvent devenir des foires d'empoigne et des lieux de pouvoir, même avec des enfants qui ne relèvent pas de structures spécialisées...

Intervenir à temps: La loi indique que c'est lorsque les « manifestations perturbant la scolarisation » deviennent durables, et que les difficultés personnelles amènent « un risque de désinsertion sociale et scolaire » et un « processus handicapant » qu'il faut mettre en œuvre une intervention conjointe, pédagogique et médicale. « Pas au nom de la dénonciation sociale, mais au nom de l'enfant qui sabote ses propres potentialités, dans une prise de risque contre lui-même pour interpeller l'entourage qui ne répond pas ». Selon le président de l'AIRE, la mise en œuvre d'un processus MDPH peut aussi être un choc salutaire pour les parents, un signal d'alarme pour les aider à prendre en charge la situation. Aujourd'hui, la question de l'autorité est centrale pour ces jeunes. Mais autorité n'est pas pouvoir, mais pouvoir qu'on vous reconnaît. Dans une société qui vante « l'être soi », on n'éduque plus par la contrainte, mais par l'engagement. « Hédoniste, marchande, consumériste, notre société ne peut faire comme si tout le monde était d'accord sur le code social ». On attend trop, dans nos codes de vie éducative, que l'enfant ait intégré a priori l'idée qu'il faut en baver aujourd'hui pour être heureux demain. « J'appelle à l'écologie éducative. Ce sont les mêmes processus marchands qui détruisent l'éducation et la nature. Vous êtes comme ceux qui ramassent les galettes de fuel sur les plages. »

<u>Les risques du « tout intégration »</u> Attention, donc, aux dérives : pour l'AIRE, il peut y avoir des perversions à la loi sur le handicap, si la scolarisation en milieu ordinaire aboutit à la maltraitance de certains enfants qui, eux aussi, maltraiteront leurs pairs et leurs enseignants. C'est pourquoi l'association défend le principe du maintien de structures d'enseignement au sein des ITEP, dans un travail tissé entre les différents professionnels de l'enseignement : « A un moment, pour retisser ce sur quoi l'école a échoué, il vaut mieux poser un cadre spécifique, symbolique, qui permette un nouveau départ. »

Pour son président, ce qui fait obstacle à l'intégration, ce n'est pas le handicap, c'est le comportement. Sur le plan scientifique, la réflexion sur la prise en charge des « troubles psychologiques » reste à construire. Il demande qu'on avance vers la professionnalisation des métiers d'accompagnement, en faisant appel à des éducateurs -et non seulement des surveillants- au sein des établissements. « Pour cela aussi, l'Ecole doit travailler en partenariat avec d'autres professionnels, faire des pas de côté par rapport aux situations pédagogiques sur lesquelles elle bute ».

Tout un programme. Si dans les années à venir, les MDPH pouvaient être les lieux qui permettent aux décideurs de l'Education nationale, de la DDASS et des collectivités locales d'organiser le maillage territorial, on ferait sans doute un pas décisif vers un système éducatif global plus efficace.

#### **Fernand Tournan:**

"On ne reviendra pas aux filières séparées"

Dernier intervenant de la journée, Fernand Tournan, président de l'APAJH, est un militant : « La réforme crée les conditions d'un mouvement qui ne va pas s'arrêter de sitôt, même si nous sommes dans une période qui nous pose des problèmes. Il faut dire fortement que pour réussir la réforme, le pilotage de l'Education Nationale doit être fort ». Pour lui, c'est dans la complémentarité entre établissement spécialisés et écoles ordinaires que sont les pistes de réussite. Mais au contraire de l'intervenant précédent, il est réservé sur le maintien d'unités d'enseignement dans les établissements spécialisés, et appelle à « ne pas maintenir deux filières de scolarisation ».

<u>Guy Pourchet</u>, au nom du SNUipp le syndicat organisateur de la journée, invite à poursuivre la réflexion en renforçant les exigences revendicatives : baisse des effectifs dans les classes, professionnalisation des AVS, formation et accompagnement des enseignants. «Ca vaut la peine » conclut-il. « Dans tous les sens du terme ».



De gauche à droite à la tribune : Fernand Tournan (APAJH) Guy Pourchet (SNUipp) Emmanuel Guichardaz(Snuipp)

## Quelques témoignages du terrain

Les craintes sont perceptibles dans la salle : la loi de 2002 aura-t-elle le même avenir que la loi de 89, pour ne pas avoir été suffisamment accompagnée ? Les témoignages concrets fusent : quelle place pour les CLIS ? Pourquoi ne s'appuie-t-on pas sur l'expérience de leurs enseignants qui travaillent depuis longtemps avec les enfants que l'école a «désintégré» ? Comment vaincre la peur des parents d'accoler le terme « handicap » à leur enfant lors d'une saisie de la MDPH ?

Un directeur d'établissement spécialisé des Bouches du Rhône demande de ne pas s'enfermer dans un discours lisse : « Chez nous, 16000 dossiers d'enfants, 12000 réponses à rendre... Ça donne une idée de l'ordre de grandeur des problèmes à débattre. Les décisions politiques des élus locaux vont définir les moyens dont vont disposer les professionnels. Nous devons nous interroger sur le fond, répondre clairement aux collègues qui disent : « je ne m'en sors plus ». Pour ne pas nous transformer en « bonnes âmes », soyons des professionnels exigeants ».

Une directrice parisienne enchaîne : « Dans mon école, quand on est T3, on est un ancien ! L'enseignant référent est débordé, nous accueillons des élèves sans pouvoir réussir à remplir tous les renseignements pour la prise en charge du dossier par la MDPH. On essaie de survivre, on fait ce qu'on peut... »

## Sur le chemin d'Eole

## mardi 5 juin

Sortie des retraités à laquelle sont invités les conjoints... et toutes celles et ceux qui voudront se joindre à nous.



9h: Rendez-vous à Gentioux, Place du Monument aux Morts;

**9h30** : Visite commentée du site éolien de Neuvialle (Peyrelevade 19) ;

11h: Arrêt à La Chapelle du Rat; 11h45: Court arrêt à Peyrelevade;

12h: Arrêt à La Croix de la Mission, station de ski de fond (alt 900m);

**12h15** : Déjeuner à St Setiers ( Auberge du Plateau) et découverte d'un bourg du Plateau de Millevaches.

St Setiers - Sornac - Ussel - Valiergues

## De magnifiques points de vue sur le Massif du Sancy par beau temps

**15h** : Découverte de Valiergues ; visite guidée du moulin à vent (1840) restauré ; le puits à balancier ; la Croix à couronne d'aubépine; l'église romane ; le point de vue sur les monts de la Basse Auvergne.

## Retour par Ussel, La Courtine, Felletin



Nom:
Prénom:
Participera à la sortie du 5 juin 2007
Nombre de participants :

Réponse à faire parvenir avant le 26 mai à :

Hélène Giraud Les Combes 23500 Felletin

Tél: 05 55 66 23 95

# SOUTIEN DIRECTION D'ÉCOLE



MERCI aux collègues qui se mobilisent. MERCI aux collègues qui ont participé à la réunion d'information syndicale du 18 avril. Le 4 mai nous avons envoyé un chèque de 40 € à tous les directeurs sanctionnés.

Poursuivons l'action, envoyez une contribution!







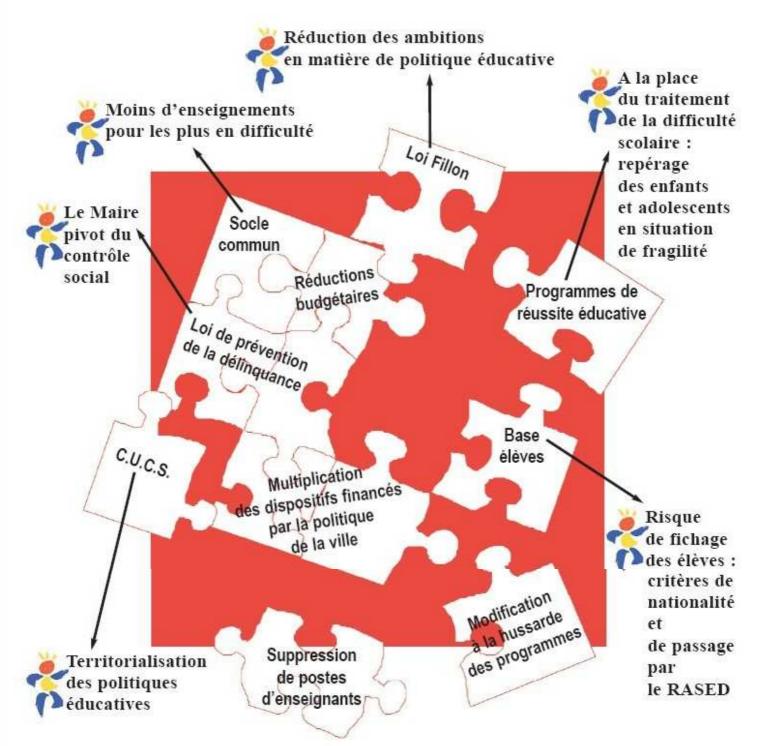
## Soutien financier aux 30 collègues "punis"

Organisez la collecte au sein de votre école Les enseignants de l'école déclarent soutenir financièrement les 30 collègues par l'envoi au SNUipp d'un chè-

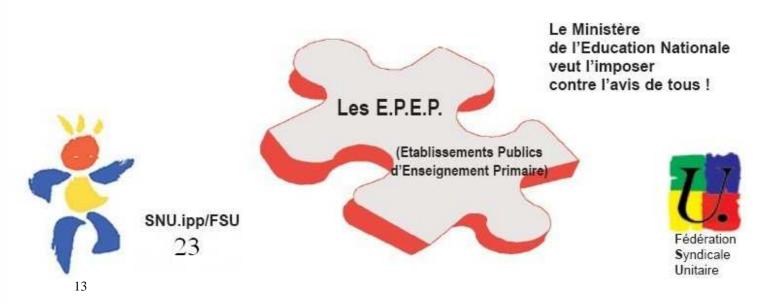
Ce chèque représente une participation collective.

A envoyer au SNUipp23, 542-Maison des Associations de Braconne, 23000-GUÉRET

que de



## Il manquait une pièce maîtresse!



PRÉTS IMMOBILIERS.

CHEDITS CONSO.

EPAHGINE.

SPORTS

DE L'ÉDUCATION NATIONALE BANQUE DU MONDE

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant de Limoges

SOLIDAIRE

ENGAGEMENTS

DE VOS

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97 e-mail: 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr 13 Place Jourdan - 87000 Limoges Le Colisée



SERVICES BANCAIRES

SSURANCES

ENSEIGNEMENT

## **EVS**

## Brève d'un EVS excédé (école de Mérinchal)

#### Bonjour,

Je me permets de vous contacter, juste pour vous rappeler la situation des emplois EVS, situation connue et reconnue comme indécente, irrespectueuse et discriminatoire.

Depuis la signature de mon contrat, (au 1er Septembre 2006), c'est de pire en pire. Suppression des allocations logement, dette de 863 euros de trop perçu *CAF* en trois mois, suppression quasi totale de mon allocation d'adulte handicapé, et radiation de l'ANPE, pas de quartier!

De plus, même la prime de retour à l'emploi n'est accordée qu'aux personnes n'ayant retrouvé un travail qu'à partir du 1er octobre 2006. J'ai demandé, aux Assedic, à la CAF, et j'ai reçu deux rejets de ma demande.

Les Assedic m'ont radié, et la CAF a même "effacé" ma fille de mon dossier, ....c'est hallucinant.

Alors, à qui dire MERCI, que faire devant une telle situation ?? Manifester ? faire une grève de la faim ? "Péter un câble " ??

Comme beaucoup, je suppose, je suis autant énervé qu'écoeuré.

Des contrats de 10 mois, à temps partiel, que je considère comme fictifs, juste pour faire baisser un taux de chômage avant les élections,... sur lesquels l'état a la capacité et la férocité de se rattraper en annulant toutes les autres aides et en se remboursant comme cela, c'est si simple et si petit ....et on est des milliers à s'être fait b....... comme des bleus... on ne l'a pas vu venir, et maintenant, on pleure.

Moi, je n'ai actuellement plus assez pour vivre, pour m'héberger et pour nourrir ma fille... et vous vous imaginez bien que depuis septembre, plus rien du coté loisir, plaisir, et petit à coté, on ne peut se le permettre.

Obligé de demander secours à l'assistante sociale, obligé de pleurer à tout le monde, obligé de laisser traîner les factures, la situation est extrêmement difficile et d'autant plus inadmissible.

Ils nous ont mis dans la merde, bien trempé dedans, et maintenant, par capillarité, on se considère comme tel..., de la merde .....et pas la meilleure.

Je vous demande juste de faire passer ce message, le faire remonter à qui de droit afin que quelqu'un fasse quelque chose, que quelqu'un en parle, ...avant d'arriver vers un point de non-retour.

Merci de votre compréhension, merci au moins de m'écouter.

Cordialement.

Marc Legrand, un simple et pauvre EVS

## JOURNÉE NATIONALE D'ACTION Mercredi 23 mai

Rassemblement à partir de 11h devant l'Inspection Académique Conférence de Presse

Une entrevue sera demandée à l'IA



- Aucun EVS ne doit se retrouver au chômage au 30 juin!
- Les écoles ont besoin de postes pérennes et statutaires!

## **RAPPEL**

### Prime de retour à l'emploi

Certains EVS ont parfois fait une mauvaise interprétation de nos messages.

Pour avoir droit à cette prime, il faut impérativement avoir été recruté <u>à partir du 1er octobre</u> (Ce qui élimine de fait tous les recrutés à le rentrée !!! Nous sommes intervenus au ministère pour faire cesser cette injustice, sans résultat pour le moment).

La demande doit être faite auprès de <u>l'organisme qui versait les allocations</u> avant la signature du contrat (ASSEDIC, CAF, etc.) Inutile de solliciter tous ces organismes, un seul peut vous verser la prime.



#### Cumul d'activité

La loi de modernisation de la fonction publique modifie les règles en vigueur pour le cumul d'emploi des fonctionnaires et des agents non titulaires de la fonction publique.

Le texte est disponible à la section!

## Les PE2 ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement

Deux collègues, PE2 en 2001-2002, viennent de se faire rembourser les frais de déplacement\* engagés pendant leurs stages en responsabilité, après un jugement du tribunal administratif de Limoges (TA). Ce jugement étant devenu définitif, il est désormais opposable à l'IUFM par tous les PE2. L'action avait été engagée en 2002, avec le soutien du syndicat. En effet, si ce genre d'action ne nécessite pas le concours d'un avocat, elle passe par des recherches un peu compliquées, difficiles à mener seul.

Un jugement favorable aux PE avait été rendu en juin 2004. Il a fallu cependant ouvrir une seconde procédure pour faire exécuter le jugement, procédure restée lettre morte, l'IUFM ayant adopté une stratégie très simple consistant à ne pas répondre aux lettres qui lui étaient adressées par le juge.

C'est finalement l'intervention très efficace du médiateur académique, ancien haut fonctionnaire bénévole et indépendant, qui a permis à l'une de recevoir récemment 538 €. (coût de la procédure : 30 € envion).

Conclusion : c'est long pour les premiers oui, mais ce n'est pas cher, et dans un Etat de droit, la voie judiciaire complète utilement l'action syndicale quand il s'agit de se faire respecter.

\* et même de repas lorsqu'il n'était pas possible de prendre ses repas à la cantine de l'établissement scolaire.

#### Lu au BO n°12 du 22/03/07

**ENCART**: Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences : l'acquisition du vocabulaire à l'école primaire.

## Lu au BO n°13 du 29/03/07

Activités éducatives : 5ème édition de la Semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2007 Vacance de poste : Instituteur ou professeur des écoles spécialisé option B (CAPSAIS B ou CAPA-SH B) en Polynésie française - rentrée scolaire 2007-2008

## Lu au BO n°14 du 05/04/07

**Education au développement :** Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)

**Mutations :** Candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée 2007

## Lu au BO n°15 du 12/04/07

 $\it Ecoles:$  création d'une section internationale espagnole à Montpellier, Grenoble et Toulouse.

#### Lu au BO Spécial n° 5 du 12 avril 2007

Hors série n° 5 - Mise en oeuvre du socle commun de connaissances et de compétences (les horaires des écoles maternelles et élémentaires et les programmes d'enseignement de l'école primaire et annexes.)

## <u>Lu au BO n°16 du 19/04/07</u>

Vacance de poste : Instituteur ou professeur des écoles spécialisé option A en Polynésie française - rentrée 2007-2008

### Lu au BO n°17 du 26/04/2007

**Devoir de mémoire :** mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions : 10 mai 2007

### Lu au BO n°18 du 03/05/07

Sections internationales: Création d'une section internationale espagnole à l'école de la Plage d'Hendaye et création d'une section internationale espagnole à l'école Azoulay de Marseille

Vacances de postes : Postes au CIEP



Nous n'entrerons pas dans l'avenir à reculons.

(même les écrevisses ont renoncé)